

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/1000
8 mars 2010

(10-1231)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais/
français/
espagnol

ACTIVITÉS PERTINENTES RÉCENTES DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE (OIE)

Rapport à la 47^{ème} réunion du Comité SPS

La communication ci-après, reçue le 5 mars 2010, est distribuée à la demande de l'OIE.

L'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) a le plaisir de mettre à disposition la présente mise à jour pour information des membres du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (Comité SPS). Les principaux sujets abordés dans le présent document sont les éléments nouveaux concernant le travail d'élaboration normative de l'OIE pour les animaux terrestres et leurs produits dérivés, des informations mises à jour concernant les activités de l'OIE au renforcement des services vétérinaires des pays membres grâce au recours à l'outil PVS pour qu'ils satisfassent aux normes de qualité, ainsi que l'enseignement vétérinaire.

Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres (Commission du Code)

1. La Commission du Code s'est réunie du 8 au 12 février 2010 pour préparer les chapitres, nouveaux ou révisés, du Code sanitaire pour les animaux terrestres (Code terrestre) à partir des commentaires transmis par les membres de l'OIE, en vue de les soumettre pour adoption lors de la 78^{ème} session générale de l'OIE, qui se tiendra du 23 au 28 mai 2010.

A. COMMERCE DES PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE ("MARCHANDISES")

2. La Commission du Code a entériné le rapport du Groupe *ad hoc* sur le commerce des produits d'origine animale ("marchandises") qui s'était réuni le 15 octobre 2009. Elle s'est déclarée satisfaite du travail accompli par les experts.

3. L'article de synthèse "Qualitative assessment of the commodity risk factor for spread of foot-and-mouth disease associated with international trade in deboned beef" est disponible sur la page Web réorganisée relative à l'approche axée sur les marchandises pour les produits dérivés d'animaux terrestres et d'animaux aquatiques (http://www.oie.int/fr/normes/fr_commodity.htm).

B. NORMES PRIVÉES

4. Le Groupe *ad hoc* sur les normes privées relatives à la sécurité sanitaire et au bien-être animal s'est réuni du 9 au 10 novembre 2009 afin d'étudier les résultats d'un questionnaire envoyé aux Membres, ainsi qu'aux organisations compétentes, et élaborer des recommandations pour les futures actions de l'OIE. La note de synthèse de ce rapport est disponible à l'adresse suivante: http://www.oie.int/fr/normes/fr_note%20de%20synthèse.pdf.

5. Sur les 68 membres de l'OIE ayant répondu au questionnaire, la majorité a recommandé que l'OIE collabore plus étroitement avec les organisations à vocation normative privées et ce, dans le souci d'éviter toute répercussion négative de ces normes. Le 16 février dernier, l'OIE a donc convié des représentants de ces organisations à une réunion, à laquelle a participé le secrétariat SPS de l'OMC, pour échanger de l'information et envisager d'éventuelles démarches ultérieures.

C. FIÈVRE APHTEUSE (FA)

6. L'OIE a prévu de développer une procédure en vue de reconnaître les stratégies nationales de lutte contre la fièvre aphteuse. Un Groupe *ad hoc* se réunira sous l'égide de la Commission scientifique pour les maladies animales (SCAD) afin d'élaborer de nouvelles règles et procédures qui permettront aux membres qui le souhaitent de demander la reconnaissance de leurs stratégies nationales, et les encourager ainsi à prendre des mesures en vue de contrôler et éradiquer la fièvre aphteuse de leur territoire.

7. La Commission du Code a proposé d'introduire le concept de compartimentation dans le chapitre portant sur la fièvre aphteuse. L'objectif de la compartimentation consiste, entre autres, à apporter une aide en matière de gestion et de contrôle de la maladie ou, sur la base de consultations bilatérales avec les partenaires commerciaux, à faciliter les échanges commerciaux. L'OIE n'a pas l'intention pour l'instant d'accorder de reconnaissance officielle pour les compartiments indemnes de fièvre aphteuse (ou de toute autre maladie), comme elle le fait actuellement pour les pays et les zones.

D. SALMONELLOSE ET PROCÉDURES DE BIOSÉCURITÉ DANS LE CADRE DE LA PRODUCTION DE VOLAILLES

8. La Commission du Code a proposé quelques amendements au chapitre sur la salmonellose. Les normes sur la salmonellose étant elles aussi en cours de préparation par la Commission du Codex Alimentarius, l'OIE continuera à participer activement à l'élaboration et la révision des lignes directrices conformément aux procédures du Codex. L'OIE poursuit également la rédaction d'un nouveau texte portant sur les pratiques à suivre en matière d'hygiène et de biosécurité afin d'éviter tout problème chez les volailles dans les exploitations, ainsi que les maladies humaines d'origine alimentaire qui en découlent.

Dernières activités de l'OIE en matière de PVS et de suivi de PVS

A. ÉVALUATIONS PVS DE L'OIE

9. Dans le cadre de l'initiative mondiale de l'OIE sur la bonne gouvernance des services vétérinaires, et à la demande d'un membre, l'OIE peut mener une évaluation de la qualité des Services vétérinaires d'un membre au moyen de l'outil PVS de l'OIE (outil OIE pour l'évaluation des performances des services vétérinaires), de l'analyse des écarts PVS et des missions de suivi afin d'améliorer le respect des éléments clés des structures des services vétérinaires, notamment la législation vétérinaire qui comprend les normes de qualité internationales de l'OIE.

10. La situation actuelle des évaluations PVS de l'OIE est récapitulée à l'annexe 1. Fin 2009, 100 demandes ont été reçues et 91 pour cent des missions ont été finalisées.

11. En décembre 2009, l'OIE a organisé un atelier en vue de recueillir les observations des experts participant aux activités PVS, ainsi qu'une réunion du Groupe *ad hoc* sur l'évaluation des services vétérinaires. La Commission du Code a entériné les nouvelles compétences critiques proposées (gestion des ressources et des opérations, bien-être animal) ainsi que les amendements apportés à certaines de ces compétences critiques. La cinquième édition de l'outil PVS de l'OIE sera publiée un peu plus tard dans le courant de l'année.

12. L'OIE a mis en place une mission pilote destinée à évaluer les services sanitaires chargés des animaux aquatiques d'un membre, afin d'étudier les besoins propres à l'évaluation de ces services. À partir de cette expérience et des conclusions issues de la discussion du Groupe *ad hoc*, l'OIE mettra à disposition de tout membre qui le désire un outil modifié pour évaluer les services sanitaires chargés des animaux aquatiques.

B. ANALYSE DES ÉCARTS PVS

13. Il s'agit, en se fondant sur le rapport d'évaluation PVS initial du pays, de quantifier les besoins et le budget indicatif correspondant nécessaires au respect des compétences critiques prioritaires discutées avec le pays concerné. Suite à une évaluation PVS initiale, l'OIE, qui travaille en étroite collaboration avec les décideurs, les bailleurs de fonds et les autres organisations partenaires à l'échelle nationale, effectue des missions d'analyse des écarts PVS qui serviront de base à la préparation de programmes d'investissement. La situation actuelle des missions d'analyse des écarts PVS est récapitulée à l'annexe 2.

C. RENFORCEMENT DE LA LÉGISLATION VÉTÉRINAIRE

14. Comme cela a été souligné lors de la réunion précédente, l'OIE poursuit son travail de renforcement de la législation vétérinaire. La situation actuelle des missions de législation de l'OIE est récapitulée à l'annexe 3.

15. Afin d'identifier les besoins et les outils nécessaires pour aider les membres à moderniser leur législation vétérinaire, l'OIE organisera la première conférence mondiale sur la législation vétérinaire à Djerba, en Tunisie, du 7 au 9 décembre 2010. Pour plus d'informations, veuillez consulter le lien suivant: http://www.oie.int/fr/F_LEG_VET2010/Home_fr.htm.

Enseignement vétérinaire

16. L'OIE étudie actuellement la question de la formation vétérinaire initiale et continue, conformément à l'engagement que celle-ci a pris d'encourager ses membres à renforcer leurs politiques en matière de santé animale et les activités de leurs services vétérinaires nationaux. C'est donc dans ce cadre que l'OIE a organisé une Conférence mondiale sur la formation vétérinaire "Un enseignement vétérinaire qui bouge pour un monde plus sûr" du 12 au 14 octobre 2009. Suite à cette conférence, l'OIE a décidé de réunir un groupe d'experts (du 29 juin au 1^{er} juillet 2010) afin d'étudier les recommandations formulées pendant celle-ci.

17. La principale recommandation qui sera examinée par le groupe d'experts est la suivante (n° 26):

- Que l'OIE réunisse un groupe d'experts, auquel participeront des doyens dans le respect d'un équilibre géographique, afin de mener un examen approfondi, à l'échelle mondiale, des approches récentes de l'enseignement vétérinaire, tout en prenant en compte les attentes actuelles et futures des vétérinaires jeunes diplômés, et en vue de réfléchir à l'éventuelle modification des approches et des structures de l'enseignement vétérinaire afin de mieux préparer la profession.
- Le groupe d'experts susmentionné sera également chargé d'élaborer les lignes directrices évoquées dans la recommandation n° 1 et contribuera à l'appui de l'OIE qui sera fourni à la mise en œuvre des recommandations n° 3, 4, 14 et 16.

Recommandation n° 1

Que l'OIE élabore des recommandations pour les établissements d'enseignement vétérinaires (EEV) en vue d'établir un tronc commun qui incorpore les principales compétences vétérinaires requises pour mettre en œuvre les politiques publiques et les politiques de l'OIE qui s'avèrent indispensables, y compris celles définies dans le Code sanitaire pour les animaux terrestres et le Code sanitaire pour les animaux aquatiques de l'OIE, et prenne en compte les nouvelles menaces, perspectives et exigences de la société.

Recommandation n° 3

Que les EEV prennent en compte les recommandations de l'OIE ainsi que les particularités, les recommandations et les besoins spécifiques nationaux et régionaux pour définir et mettre en œuvre un tronc commun garantissant l'acquisition par les vétérinaires jeunes diplômés des compétences initiales nécessaires pour effectuer les tâches préconisées par l'OIE, notamment la délivrance de prestations de qualité aux services vétérinaires nationaux. Les cours doivent comporter des éléments de gouvernance et de législation vétérinaire ainsi que des principes élémentaires de gestion. De plus, ces compétences doivent privilégier la capacité d'analyse et l'adaptation à des situations complexes plutôt qu'une connaissance encyclopédique portant sur des questions spécifiques.

Recommandation n° 4

Qu'avec le soutien de l'OIE, l'Association mondiale vétérinaire (AMV) et d'autres organisations professionnelles vétérinaires réfléchissent aux moyens à mettre en œuvre, à l'échelle mondiale, pour que les programmes de formation vétérinaire initiale et continue répondent au mieux aux attentes de la société qui souhaite des garanties en termes de santé publique, de sécurité sanitaire des aliments, ainsi que de prévention et de réduction des maladies transfrontalières conformément aux recommandations de l'OIE.

Recommandation n° 14

Que l'OIE, l'AMV et d'autres associations vétérinaires nationales, régionales et internationales réfléchissent aux moyens de sensibiliser davantage le public sur l'importance des activités vétérinaires pour la société en général, et qu'ils persuadent les gouvernements et/ou les bailleurs de fonds internationaux de la nécessité de mieux financer la formation vétérinaire initiale et continue en tant que bien public mondial et non en tant que bien d'intérêt simplement marchand ou agricole, et que cette formation soit guidée par des principes éthiques.

Recommandation n° 16

Que les autorités vétérinaires nationales, régionales et locales compétentes encouragent l'élaboration et la mise en œuvre de programmes destinés à évaluer la formation continue des vétérinaires dans leurs domaines de compétences respectifs, conformément aux critères d'évaluation de l'outil PVS de l'OIE.

18. L'intégralité des recommandations émanant de la Conférence est publiée à l'adresse suivante: http://www.oie.int/eng/A_DEANS2009/Conclusions%20and%20recommendations_FINAL_30%20novembre%2009_ANG_b.pdf.

19. Le point focal de l'OIE pour ce travail est le docteur Sarah Kahn (s.kahn@oie.int).

ANNEXE 1

Missions d'évaluation PVS – (Situation au 20 janvier 2010)

Région	Demandes officielles	Missions finalisées	Rapports disponibles
Afrique	44	39	31
Amériques	17	17	12
Asie/Pacifique	15	13	10
Europe	11	11	3
Moyen-Orient	13	11	3
Total	100	91	59

Demandes officielles:

Afrique (44): *Algérie, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo (RD), Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Libéria (pays non membre de l'OIE), Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Mauritanie, Maurice, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie, Zimbabwe*

Amériques (17): *Barbade, Belize, Bolivie, Brésil, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Guyana, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Uruguay*

Asie/Pacifique (15): *Bangladesh, Bhoutan, Brunéi, Cambodge, Corée (RPD), Fidji, Indonésie, Laos, Maldives, Mongolie, Myanmar, Népal, Philippines, Sri Lanka, Viet Nam*

Europe (11): *Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bulgarie, Géorgie, Kazakhstan, Ouzbékistan, République kirghize, Roumanie, Tadjikistan, Ukraine*

Moyen-Orient (13): *Afghanistan, Arabie saoudite, Autorité nationale palestinienne (pays non membre de l'OIE), Bahreïn, Émirats arabes unis, Jordanie, Koweït, Liban, Oman, Qatar, Syrie, Turquie, Yémen*

Les missions finalisées sont signalées par des caractères en italique.

ANNEXE 2

Missions d'analyse des écarts PVS – (Situation au 20 janvier 2010)

Région	Demandes officielles	Missions finalisées
Afrique	24	11
Amériques	6	0
Asie/Pacifique	8	1
Europe	3	2
Moyen-Orient	3	3
Total	44	17

ANNEXE 3

Missions de législation – (Situation au 20 janvier 2010)

Région	Demandes officielles	Missions finalisées
Afrique	13	4
Amériques	0	0
Asie/Pacifique	3	3
Europe	2	1
Moyen-Orient	4	1
Total	22	9

Demandes officielles:

Afrique (13): *Bénin, Burkina Faso, Congo (RD), Éthiopie, Gabon, Guinée-Bissau, Madagascar, Malawi, Maurice, Nigéria, Ouganda, Togo, Zambie*

Asie/Pacifique (3): *Boutan, Cambodge, Viet Nam*

Europe (2): *Kazakhstan, République kirghize*

Moyen-Orient (4): *Afghanistan, Émirats arabes unis, Koweït, Liban*

Les missions finalisées sont signalées par des caractères en italique.
